

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de la Vie Locale
Service de la Politique de la Ville et de l'Habitat
04 13 31 04 27

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 5 AVRIL 2019
SOUS LA PRÉSIDENCE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : M. JEAN-CLAUDE FERAUD**

OBJET : Centres Sociaux - Année 2019 : 1ère répartition de crédits de fonctionnement.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le Délégué à l'animation pour les personnes du bel âge et soutien aux centres sociaux, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Le Département des Bouches-du-Rhône a décidé de poursuivre sa politique en faveur des centres sociaux dans le cadre de la nouvelle Convention-cadre 2018-2021, approuvée par la commission permanente du 15 décembre 2017.

A ce jour, 97 centres sociaux bénéficient de l'agrément « centre social » délivré par la Caisse d'allocations familiales des Bouches-du-Rhône (dont 83 éligibles à la Convention-cadre), soit 58 à Marseille et 39 implantés dans 19 autres communes du département.

Les demandes de subventions de cette première répartition intéressent :

- L'animation globale et la coordination de 53 structures dont 32 à Marseille et 21 dans les communes d'Aix-en-Provence, Septèmes-les-Vallons, Vitrolles, Martigues, Port-de-Bouc, Puyricard, Salon-de-Provence et Arles pour un montant global sollicité de 852 492 €, dont 5 structures au titre des exercices 2018/2019.
- Les 19 projets spécifiques présentés par 15 centres sociaux, dont 13 projets localisés à Marseille, 1 projet intercommunal (Vitrolles, Marseille, La Bouilladisse) et 7 situés dans les communes d'Aix-en-Provence, Port-de-Bouc et Salon-de-Provence pour un montant demandé de 89 261 €

Conformément aux tableaux annexés au présent rapport, il vous est proposé d'allouer aux centres sociaux agréés du département, au titre de l'année 2019, un total de 877 274 € réparti comme suit :

- des subventions de fonctionnement d'un montant global de 820 774 € au titre de l'animation,
- des subventions d'un montant global de 56 500 € pour les projets spécifiques.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL